

Durée de la session : 7 heures

Domaine de formation : **ELU0204 – Action culturelle / Tourisme / Patrimoine.**

Prérequis : **Aucun prérequis**

Public : **Elus et agents**

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation concerne essentiellement la compréhension des enjeux de propriété, de gestion, d'entretien et d'affectation des églises construites avant la loi du 9 décembre 1905.

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Maîtriser le fonctionnement de la propriété et les enjeux de l'entretien des édifices religieux propriété des communes
- Connaître le statut des édifices religieux et les relations avec l'affectataire
- Comprendre les principes de l'affectation, de la police du lieu de culte et des usages non cultuels du lieu de culte
- Comprendre les principes et enjeux de financement du fonctionnement et de la préservation des lieux de culte.
- Maîtriser les enjeux de gardiennage de l'église

Le programme :**La propriété complexe des édifices affectés au culte**

- Les principes institués par la loi du 9 décembre 1905
- Une propriété exorbitante du droit commun
- Une sacralisation complémentaire à l'affectation
- La désaffectation et l'éventuelle sortie du domaine public
- La question de la démolition des églises.

Les enjeux de l'entretien du bâtiment

- Les frais d'entretien et de conservation
- Une obligation de pourvoir aux travaux de mise en sécurité
- La question de la propriété des biens mobiliers et des annexes au lieu de culte.
- Le maire et l'édifice religieux menaçant ruine

Les enjeux de financement des biens affectés au culte

- L'interdiction de financer directement le culte.
- Les possibilités de dons et de fonds de concours.
- Les dons de la collecte pour le patrimoine religieux.
- Le classement des bâtiments affectés au culte.
- L'inscription des bâtiments affectés au culte.

Les relations avec le curé affectataire

- Le principe de l'affectation au culte.
- La question des activités non cultuelles
- La police du lieu de culte et ses enjeux



Présentation du programme en vidéo

Les points forts de la formation :

Une présentation complète de toutes les données que doivent connaître nécessairement tous les élus en matière de propriété, gestion, entretien et affectation des édifices religieux.

Une explication des possibilités financières d'entretien des bâtiments religieux et des évolutions des possibilités d'affectations.

Des réflexions en groupe et des réponses envoyées aux cas concrets du quotidien des élus de la formation.

Modalités pédagogiques :

- Power point et apports théoriques
- Réflexions sur des exemples concrets
- Etude de cas pratique sur des situations rencontrées par les candidats à la formation et communiquées en amont

Evaluation des acquis :

La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par un quiz.

Les résultats attendus :

Un certificat de réalisation de la formation vous sera remis.

Formateur : Monsieur Paul SALAÜN

Paul Salaün, Maître de conférences à l'UCO, docteur en droit public, expert en matières de questions liées au droit public, la domanialité publique et l'urbanisme. En préparation d'une Habilitation à Diriger les Recherches sur la thématique de la propriété, l'entretien et l'affectation des églises communales et autres bâtiments liés au culte. Deuxième mandat de conseiller municipal, commune de Chavagnes en Paillers en Vendée.



Les différentes possibilités de suivre cette formation :

En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité

En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme

A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Paul SALAÜN

Financement et coût : (Tarif Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Intra financement collectivité :

Si vous souhaitez, programmer cette session en intra, sur le budget formation de la collectivité, le tarif pour le groupe est le suivant :

Pour une formation de 7 heures en intra (financement collectivité -hors frais de déplacement):

- Moins de 2 000 habitants 1 990 euros TTC
- De 2 000 à 5 000 habitants 2 200 euros TTC
- Plus de 5 000 habitants 2 400 euros TTC

Intra : financement DIF ELU :

Si vous souhaitez programmer cette session en intra, le tarif est le suivant :

Le coût par personne facturé à la caisse des dépôts est de : **400 € TTC si DIF ELU**

Nombre maximum de participants par session de formation :

Le nombre maximal de participants par session de formation liée à l'exercice du mandat financée en tout ou partie par le droit individuel à la formation des élus locaux DIF ELU est fixé à 15 personnes.

Lire l'Arrêté du 12 juillet 2023 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043814461>

Si la collectivité finance la formation sur le budget formation des élus, le nombre de participants peut être plus élevé.

Délai d'accès à cette formation

Le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation en inter-collectivités, d'une action en intra ou d'une action à distance.

Pour les formations programmées en inter-collectivités ou à distance, le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation, il est au plus tard de 3 jours ouvrés avant la formation si financement sur le budget de la collectivité.

Pour les formations en intra, la date est fixée ensemble selon vos disponibilités et celles de Monsieur Paul SALÜN. Un délai de 3 semaines est généralement nécessaire pour mettre en place la formation.

Accessibilité et référent handicap :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

Le référent handicap FDEL Monsieur GILBERT échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

Pour nous contacter :

SAS FDEL
49 avenue du Général de Gaulle
79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Numéro de siret : 88982928900012
Courriel : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr